

PROCES-VERBAL

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024

Le vingt-six février deux mille vingt- quatre à 20 h, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 22 février 2024, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Elisabeth GUILLERM, Maire.

Présents : ABILY Hélène, CAM Fabien, EUZEN Mickaël, GUIVARCH Denis, LE GALL Michel, MELLOUET Frédéric, MESSAGER Carole, MOIGNE Christelle, POULIQUEN Denis, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic.

Absents excusés : GALLOUEDEC Patrice qui donne pouvoir à Mickaël EUZEN, LOISEL Florence qui donne pouvoir à ABILY Hélène, RUEFF Laëtitia qui donne pouvoir à MESSAGER Carole.

Secrétaire de séance : MOIGNE Christelle

Avant de démarrer l'ordre du jour, Madame le Maire remercie Madame Valérie THOMAS, conseillère aux décideurs locaux du Pays de Landivisiau pour sa participation à la séance du Conseil Municipal. Elle présente également Anne-Claire SARCHET qui a pris ses fonctions depuis le 12/02/2024 pour le remplacement de Stéphanie FAFIN.

Le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 Approbation des comptes de gestion 2023

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2023. (COMMUNE et SPANC)

Madame THOMAS fait une présentation des comptes de gestion 2023 aux membres du conseil.

Elle indique que les comptes de gestion 2023 sont conformes aux comptes administratifs 2023 de la Commune. Les comptes de gestion 2023 sont approuvés à l'unanimité (15 voix pour).

COMMUNE
SPANC

D2024-02-001
D2024-02-002

2 Vote des comptes administratifs 2023 **D2024-02-003**

Madame le Maire quitte la séance et est remplacée par Jean-Jacques THEPAUT, adjoint aux finances.

Considérant que les comptes de gestion 2023 adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter successivement les comptes administratifs arrêtés comme suit,

Compte administratif Commune 2023 :

Par 14 voix pour

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	789.539,69 €	Recettes	320.094,75 €
Dépenses	604.063,81 €	Dépenses	301.863,24 €
Excédent reporté	2.869,00 €	Excédent reporté	88.697,43 €
Soit un excédent de fonctionnement	188.344,88 €	Soit un excédent d'investissement	106.928,94 €

Compte administratif SPANC 2023 :

Par 14 voix pour

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	0 €	Recettes	0 €
Dépenses	0 €	Dépenses	0 €
Déficit reporté	-76,59€	Excédent reporté	0 €
Soit un déficit de fonctionnement	- 76,59€	Soit un résultat d'investissement	0 €

3 Aménagement de la place basse : avenants au marché public

D2024-02-004 Madame le Maire présente aux membres du conseil un avenant sur le lot 1 du marché public aménagement de la place basse proposé par l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, titulaire du marché.

Le montant initial pour le lot 1 est de 213.798,35 € HT

L'avenant n° 1 pour le lot 1 est de 20.348,55 € HT

Le montant total du nouveau marché pour le lot 1 est de 234.146,90 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, valide l'avenant n° 1 présenté, et autorise Madame le Maire à signer les documents qui s'y rapportent.

D2024-02-005 Madame le Maire présente aux membres du conseil un avenant n°2 sur le lot 2 du marché public aménagement de la place basse proposé par l'entreprise JO SIMON, titulaire du marché.

Le montant initial pour le lot 2 est de 66.189,04 € HT

L'avenant n° 1 pour le lot 2 est de 18.217,96 € HT (délibération du 23/10/2023)

L'avenant n°2 pour le lot 2 est de 5.420,00 € HT

Le montant total du nouveau marché pour le lot 2 est de 89.827,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, valide l'avenant n° 2 présenté, et autorise Madame le Maire à signer les documents qui s'y rapportent.

4 Eau du Ponant : rapport aux actionnaires 2023 D2024-02-006

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il convient de soumettre pour approbation à l'assemblée délibérante le rapport aux actionnaires 2023 Eau du Ponant, qui leur est parvenu en version dématérialisée. Au regard de l'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être soumis pour approbation dans l'assemblée délibérante. Après en avoir délibéré, les membres du conseil à 15 voix pour, approuvent ce rapport aux actionnaires.

5 Convention de financement Région pour le quai bus D2024-02-007

Madame le Maire indique qu'une participation financière de la Région peut être demandée pour l'opération d'aménagement d'arrêt de cars étudié et réalisé sous maîtrise d'ouvrage communale, dans le cadre de l'aménagement de la place basse. Elle présente l'estimation des travaux d'un montant global de 23.693,95 € HT, extrait du montant total du marché public d'aménagement de la place basse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, autorise Madame le Maire à solliciter la participation financière, l'autorise à déposer un dossier et à signer tout document relatif à ce dossier d'aménagement d'arrêt de cars.

6 Dissolution du SIMIF (Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère) D2024-02-008

Madame le Maire rappelle que le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère a été créé par arrêté préfectoral du 8 avril 1986. Ce syndicat avait alors pour objet d'entreprendre toutes actions favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités membres et dans les opérations mises en œuvre par celles-ci ou auxquelles celles-ci participent.

Par délibération du 12 décembre 2023, le Comité syndical a sollicité la dissolution du SIMIF au 31 décembre 2023. Un arrêté inter-préfectoral a mis fin à l'exercice des compétences du SIMIF au 31 décembre 2023. Il y a désormais lieu de se prononcer, de façon concordante avec l'ensemble des membres de ce syndicat, sur les conditions de liquidation du SIMIF.

Madame le Maire fait lecture de la délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les conditions de la liquidation du SIMIF telles que présentées et autorise Madame le Maire à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération

7 Questions diverses

- Elections européennes : le 09/06/2024 – La commission de révision des listes électorales se réunira le 16/05/24 à 19h
- CCID : les membres de cette commission sont convoqués le 30/3/24.
- Plateforme des mobilités : le 15/4 une fête de lancement aura lieu sur site.
- CAUE : Charles VIALA est venu sur place et a fait une étude sur l'embellissement du bourg. Elle sera transmise aux conseillers.
- UNESCO : Denis Pouliquen s'interroge sur les contraintes qui découleraient du classement de l'enclos. Mme le Maire indique que 2 documents établis par le Conseil Départemental à ce sujet sont consultables en mairie et donnent déjà des premières informations.
- Compétence eau et assainissement CCPL : des réunions d'échange entre les communes et les services communautaires seraient peut-être à prévoir.
- Pardon de Guimiliau : le 21/7 avec procession, vide greniers, repas au bourg. Il y aura besoin de bénévoles, notamment pour porter les bannières lors de la procession. Le Tro Breizh fêtera également ses 30 ans.
- Intervention de l'entreprise Axione sur la commune pour le déploiement de la fibre.

Prochaine réunion de conseil : 25/03/2024 à 19h30 (vote du budget primitif). Une réunion préparatoire du budget aura lieu en présence de Mme THOMAS le 12/03/24 à 10h en mairie.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h10.

Le Maire, Elisabeth GUILLERM



Le secrétaire de séance, Christelle MOIGNE

Remarques et observations